



Fermeture des mosquées, cafés, restaurants, salles de cinéma et théâtre, clubs et salles de sport, hammams...

Le Maroc entre en «guerre» contre le coronavirus

Les citoyens sont appelés à éviter de se rendre sur les lieux de grands rassemblements et respecter les normes générales de prévention et de sécurité sanitaire préconisées par les autorités compétentes.

Laila Zerrouk
lzerrouk@aujourd'hui.ma

Le Maroc a pris lundi de nouvelles mesures drastiques contre le coronavirus. Le ministère de l'intérieur a décidé de fermer au public, à partir du lundi 16 mars à 18h et jusqu'à nouvel ordre, tous les cafés, restaurants, salles de cinéma et théâtre, salles de fête, clubs et salles de sport, hammams, salles de jeu et terrains de proximité. Toutefois, l'Intérieur rassure les citoyens en pré-

cisant dans son communiqué que «cette décision ne concerne pas les souks, les commerces et les locaux de vente de produits et matières de première nécessité et les restaurants qui livrent à domicile».

L'Intérieur a mis en exergue la nécessité de garantir l'approvisionnement continu et régulier des marchés nationaux en produits de base et de ne pas affecter les circuits de

distribution et garantir une offre suffisante de ces produits dans les différents points de vente et l'ensemble des marchés du Royaume. Les citoyens sont appelés à éviter de se rendre sur les lieux de grands rassemblements et respecter les normes générales de prévention et de sécurité sanitaire préconisées par les autorités compétentes.

Transports publics : Les mesures de l'Intérieur

L'Intérieur a pris lundi plusieurs mesures relatives aux transports publics pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures consistent à limiter à trois le nombre de places dans les grands taxis, au lieu de 6.

Les autobus et tramways ne doivent pas dépasser leur capacité maximale, en respectant le nombre limite de passagers qui correspond au nombre de sièges disponibles. Le ministère de l'intérieur a aussi annoncé le lancement d'une large opération de désinfection des moyens de transport public plusieurs fois par semaine concernant les compartiments de tramways, les différentes catégories des bus de transport en commun ainsi que les grands et petits taxis. Le ministère invite les citoyens à ne pas recourir, au cours de cette période, à l'utilisation des moyens de transport en commun sauf en cas de grande nécessité et de besoin urgent pour éviter l'encombrement et l'apparition d'un foyer du virus.

Fermeture des mosquées

En réponse à la demande de Fatwa adressée par SM le Roi, Amir Al-Mouminine, au Conseil supérieur des oulémas, l'instance chargée des Fatwa recommande la fermeture des mosquées pour les cinq prières et celle du vendredi à partir du lundi 16 mars 2020, a annoncé un communiqué du Conseil. L'instance recommande de rassurer les citoyens et citoyennes que cette mesure est temporaire et que les prières reprendront dans les mosquées dès que les autorités compétentes auront décidé que la situation sanitaire est normalisée./....

Doté d'une enveloppe de 10 MMDH, ce fonds sera réservé à la prise en charge des dépenses de mise à niveau du dispositif médical, en termes d'infrastructures adaptées et de moyens supplémentaires à acquérir dans l'urgence.

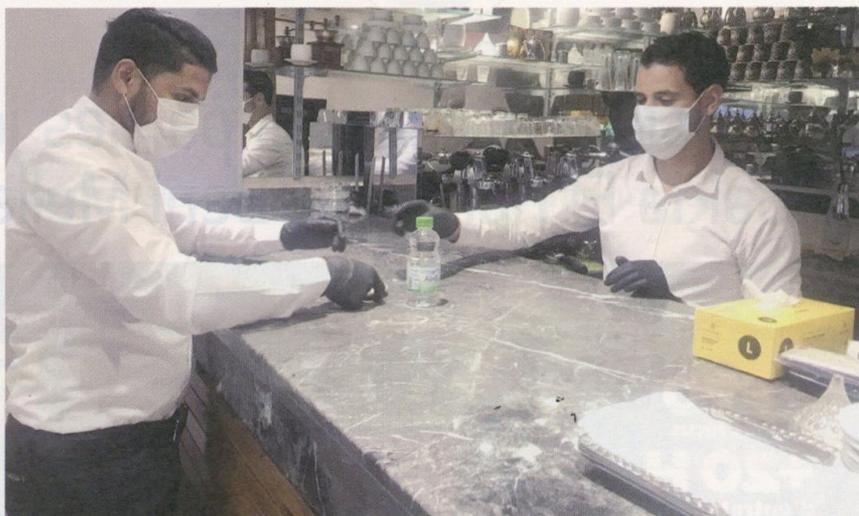
.../...Elle recommande aussi de continuer à appeler à la prière dans tous les lieux de culte. Ces mesures drastiques viennent s'ajouter à d'autres telles que la fermeture des établissements scolaires, la suspension de tous les vols et les lignes maritimes reliant le Maroc au reste du monde ainsi que l'annulation de tous les rassemblements de plus de 50 personnes.

Un Fonds spécial de 10 milliards DH

Dimanche, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a donné ses Hautes instructions au gouvernement pour procéder à la création immédiate d'un fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du coronavirus. Doté d'une enveloppe de 10 milliards DH, ce fonds sera réservé, d'une part, à la prise en charge des dépenses de mise à niveau du dispositif médical, en termes d'infrastructures adaptées et de moyens supplémentaires à acquérir dans l'urgence. Ce fonds servira d'autre part au soutien de l'économie nationale, à travers une batterie de mesures qui seront proposées par le gouvernement, notamment dans l'accompagnement des secteurs vulnérables aux chocs induits par la crise du coronavirus, tels que le tourisme, ainsi qu'en matière de préservation des emplois et d'atténuation des répercussions sociales de cette crise.

29 cas de Covid-19 confirmés

Le Maroc a enregistré un nouveau cas de coronavirus lundi 16 mars. Selon le dernier bilan du ministère de la santé, sur 135 cas suspects analysés, 29 cas de coronavirus ont été confirmés. Rappelons que le ministère avait enregistré jusqu'au dimanche 15 mars 28 cas de coronavirus dont un décès et une personne guérie. Durant la nuit du samedi à dimanche, 10 nouveaux cas d'infection ont été enregistrés. Selon un communiqué du ministère de la santé publié dimanche après-midi, il s'agit de 6 cas en provenance d'Espagne,



Le ministère restera en communication continue avec les élèves et leurs parents, à travers la publication de communiqués officiels et ses pages sur les réseaux sociaux pour les informer sur tous les détails et développement liés au processus d'enseignement à distance.

deux de France, deux d'Italie et un cas de l'Autriche. Le ministère de la santé avait précisé que l'état de santé des 11 cas confirmés est stable. Suite à la contamination du ministre de l'équipement Abdelkader Amara, testé positif au Covid-19, les membres du gouvernement marocain ont été testés négatifs au coronavirus. Dans un communiqué, le département du chef de gouvernement souligne qu'«immédiatement après la publication des résultats des analyses qui ont confirmé que l'un des membres de l'exécutif a été contaminé par le coronavirus, les membres du gouvernement ont été soumis aux examens médicaux et tous les résultats ont été négatifs au Covid-19».

Première réunion du Comité de veille économique

Le Comité de veille écono-

mique a tenu, lundi à Rabat, sa première réunion pour discuter des mesures à prendre pour préserver la situation économique au Maroc face au coronavirus. Le ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, Mohamed Benchaâbou, a signalé que ces mesures consistent notamment à étudier la suspension de la cotisation à la CNSS pour les entreprises en difficulté, et qui exprimeraient la demande dans ce sens et d'examiner, cas par cas, l'ensemble des entreprises qui seraient également en difficulté par rapport aux remboursements de leurs crédits et ce jusqu'à la fin de cette crise.

Le ministre a aussi fait savoir que le Fonds spécial dédié à la gestion de la pan-

démie du coronavirus est opérationnel dès lundi.

Démarrage des cours à distance

L'opération de l'enseignement à distance a été lancée lundi, via le portail électronique TelmidTice et sur la chaîne TV Athaqafia. Le ministère de l'éducation nationale signale que l'accès au portail est disponible dès lundi à partir de 10h00 via le lien <http://telmidTICE.men.gov.ma>, sans mot de passe, et fournira des leçons regroupées selon la matière, le niveau et la branche d'étude. Dans un premier temps, le site web sera alimenté des cours numériques actuellement disponibles, puis sera régulièrement actualisé selon une programmation

horaire prenant en compte la progression pédagogique adoptée dans les cours au sein des établissements scolaires.

Un bulletin d'information a également été diffusé lundi matin sur la chaîne TV Athaqafia, annonçant la programmation des cours à distance qui seront diffusés à partir de 11h00, a souligné le ministère. Ils peuvent être suivis sur la TNT, le satellite Nilesat ou à travers l'application SNRTLIVE. Le ministère a affirmé qu'il restera en communication continue avec les élèves et leurs parents, à travers la publication de communiqués officiels et ses pages sur les réseaux sociaux pour les informer sur tous les détails et développement liés au processus d'enseignement à distance. Le ministère a également mis à leur disposition un «service d'écoute électronique» via le numéro vert 0800001122 et l'adresse électronique insat@men.gov.ma. Ce service est disponible tous les jours de 8h30 à 18h30, afin de recevoir toutes les interrogations et suggestions relatives à l'avancement du processus d'enseignement à distance.

Désinfection à Casablanca

Une opération de stérilisation et de désinfection des lieux publics a été lancée dimanche à Casablanca. La société de développement local (SDL) «Casablanca Baia» signale que cette opération a été menée au niveau des établissements publics. Elle a concerné les sièges de la wilaya et de la préfecture de police, les annexes administratives, les places publiques, les tribunaux, les gares de transport, les arrondissements, les postes de police...

Cette action, qui s'étalera sur les deux prochaines semaines, concerne également les moyens de transport public (bus, transport scolaire, ambulances, corbillards, etc.). Signalons que les rames, entre autres, du réseau du tramway de la ville de Casablanca sont soumises à des opérations de désinfection et de nettoyage régulières.